

JOURNAL D'ÉDUCATION

PARAISANT LE JEUDI

ET FORMANT ANNUELLEMENT UN VOLUME DE 624 PAGES IN-8° A DEUX COLONNES

L'ABONNEMENT NE SE FAIT PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE

Canada et Etats-Unis : une piastre. — France et Union postale : 12 francs 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION. CHEZ M. LÉGER BROUSSEAU, RUE BUADE, 9, A QUÉBEC

N. 23—JEUDI, 4 AOUT 1881

SOMMAIRE

Pédagogie : l'autorité doit être juste—Méthode de style : 31e leçon—Dictée : papier imperméable et incombustible—Incorrections de langage relevées dans les journaux—Histoire : révolution religieuse au XVIIe siècle—Géographie : terres et eaux du Globe—Philosophie : preuve métaphysique, par l'idée de l'infini—Arithmétique : calcul de la soustraction—Algèbre : puissances d'un monôme—Géométrie : mesuro de divers angles—Exercices mathématiques : la dépêche—Chimie : l'or—Histoire naturelle : propriétés du sang—Politessio entre amis —Du malheureux : cantique noté (air inédit).

PÉDAGOGIE

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE JUSTE

Les caractères dont nous avons parlé jusqu'ici et que nous avons attribués à l'autorité, ont un trait commun. La patience, la douceur, l'indulgence, la bonté, et toutes les qualités de ce même ordre, ne représentent, pour ainsi dire, qu'un des côtés de l'autorité. Pour qu'elle ne sortit pas de ce rôle, il faudrait que l'homme fût moins éloigné de la perfection, et qu'il ne sentît pas gronder, tout au fond de sa pauvre nature, ces instincts de révolte et de corruption contre lesquels toutes nos résolutions et tous nos efforts de vertu ont tant de peine à nous défendre.

Il y a donc lieu de se tourner du côté de l'ombre, d'examiner le rôle de l'autorité, lorsqu'elle se trouve en face, non plus de bons sentiments dans un cœur disposé à s'épanouir, mais des résistances, ou même des révoltes que lui oppose l'instinct du mal.

Avant d'entrer dans la lutte qu'elle aura à soutenir contre l'indocilité, la

désobéissance et la rébellion, l'autorité, lorsqu'elle en vient à se heurter à des difficultés que le sentiment ne saurait ni prévenir ni résoudre, doit satisfaire à certaines exigences de la raison, avant même d'engager la lutte contre la résistance de la volonté : il faut qu'elle soit juste et équitable ; il faut qu'elle soit raisonnable et justifiée.

L'autorité doit être juste, c'est-à-dire qu'imitant à cet égard les sentences des hommes, elle doit tenir compte du mérite relatif et de la situation comparative des individus soumis à la règle commune.

Il y a ici une difficulté d'une nature particulière, qui demande à être posée, expliquée, résolue.

L'éducation publique rencontre sur ce point des obstacles particuliers ; elle ne saurait se conduire d'après les mêmes règles que l'éducation privée.

Lorsqu'un père ou une mère, au sein du foyer domestique, consentent par une exception trop rare aujourd'hui, à s'occuper eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants, ils n'ont à consulter, sur la mesure d'indulgence, de tendresse et de pardon dont ils usent dans un cas donné, que les inspirations de leur propre cœur. Ils n'ont absolument aucun compte à rendre à personne, leur sévérité ou leur miséricorde ne saurait les engager vis-à-vis des tiers. Pourvu que leur conduite paraisse raisonnable et suivie à leur propre enfant, pourvu qu'ils ne se donnent pas à eux-mêmes de démentis trop brusques, qu'ils ne trompent point l'espérance du pardon, ou ne déconcertent pas l'habitude d'une certaine indulgence, on peut le dire sans paradoxe, pour eux il n'y a pas de justice à observer. Sans doute ils ne peuvent